

Résolutions et Recommandations soumises à l'Assemblée des Délégués de PEN International, réunie à Mexico, Mexique du 22 au -28 novembre 2003.

**(v) Résolution sur le Vietnam soumise par les Centres Suisse Allemand, Suisse Italien et Réto-Romanche et Suisse Romand, et des Ecrivains vietnamiens à l'étranger**

***L'Assemblée des Délégués de PEN International, réunie pour son 69<sup>ième</sup> Congrès Mondial à Mexico, du 22 au 28 novembre 2003,***

**Considérant** l'aggravation de la répression à l'encontre des écrivains, journalistes et intellectuels ayant exercé pacifiquement leur droit à la liberté d'expression et d'opinion en vertu du Pacte international relatif aux droits civils et politiques dont la République Socialiste du Vietnam est une des signataires;

**Déplorant** que, depuis l'adoption de la Résolution sur le Vietnam par l'Assemblée des Délégués du PEN International réunie à Ohrid, en Macédoine, en septembre 2002, les écrivains persécutés, membres honoraires des Centres PEN, sont toujours en prison ou en détention arbitraire. Notant par ailleurs le nombre croissant de personnes arrêtées sans inculpation ni jugement, mises en détention arbitraire, ou condamnées à de lourdes peines d'emprisonnement, en violation de leur droit de parler, d'écrire, de rechercher, recevoir et diffuser des informations sur Internet, et de s'associer librement;

**Alarmée et inquiète** par l'état de santé de certains détenus, dont Lê Dinh Nhân (religieux bouddhiste Thich Huyên Quang 86 ans), Nguyễn Dinh Huy (71 ans), Trần Dung Tiên (74 ans), Phạm Quê Duong (72 ans) et notamment Lê Chi Quang (33 ans) qui souffre d'une grave insuffisance rénale et Dang Phúc Tuê (religieux bouddhiste Thich Quang Dô 75 ans) qui souffre d'une maladie de cœur(chirurgie cardiaque en juin 2003), de diabète et d'hypertension. Les traitements adéquats et urgents leur ont été refusés en détention;

**Choquée** par le fait que les écrivains persécutés ont été jugés et condamnés à la suite des procès inéquitables et non conformes aux normes internationales que le gouvernement vietnamien a l'obligation de respecter. Au cours de ces procès, le droit à la défense n'a pas été assuré aux inculpés. Par ailleurs, les diplomates et les journalistes étrangers ne sont pas autorisés à y assister;

**Trouvant indigne et inquiétant** le fait que des écrivains, journalistes et intellectuels indépendants et dissidents ont été incarcérés sous l'inculpation, entre autres, d'espionnage, d'atteinte à la sécurité nationale ou d'usage abusif des droits socialistes pour porter préjudice aux intérêts de l'Etat ou de troubles à l'ordre publique;

**En appelle aux autorités vietnamiennes et leur demande**

1. de relâcher immédiatement et sans conditions
  - Nguyễn Dinh Huy (15 ans de prison août 1995),
  - Nguyễn Văn Lý (15 ans de prison, peine réduite à 10 ans juillet 2003),
  - Lê Dinh Nhân (Thich Huyên Quang, résidence surveillée décembre 1994),
  - Lê Chi Quang (4 ans de prison novembre 2002),
  - Nguyễn Khắc Toàn (12 ans de prison décembre 2002),
  - Phạm Hồng Sơn (13 ans de prison, peine réduite à 5 ans août 2003),
  - Nguyễn Văn Bình (détention sans inculpation septembre 2002),
  - Trần Khuê (détention sans inculpation décembre 2002),
  - Phạm Quê Duong (détention sans inculpation décembre 2002),
  - Trần Dung Tiên (10 mois de prison novembre 2003),

- Nguyễn Đan Quê (détention sans inculpation mars 2003),
- Nguyễn Xuân Tu (résidence surveillée février 2001),
- Bui Minh Quốc (résidence surveillée janvier 2002),
- Dang Phuc Tuê (Thich Quang Dô, résidence surveillée octobre 2003),
- Pham Van Thuong (Thich Tuê Sy, condamné à mort en 1988, peine capitale commuée en 20 ans de prison, amnistié en 1998, 24 mois en résidence surveillée octobre 2003),

et tous les autres écrivains, journalistes et intellectuels encore en prison, en détention arbitraire ou en résidence surveillée, en violation de leur droit à la liberté d'expression;

2. d'arrêter le harcèlement et l'incarcération des disciples et des parents ou proches des leaders spirituels, tels que la nièce et les deux neveux de Nguyễn Van Ly (ils ont tous été arrêtés et condamnés à des peines d'emprisonnement le 10 septembre 2003 pour avoir publiquement soutenu leur oncle);
3. d'arrêter la privation de leur soutien financier;
4. de leur procurer des traitements médicaux;
5. d'abolir la censure et de lever toutes les restrictions sur la liberté d'expression, la liberté de créativité et de publication et la liberté de la presse.